

VENTE D'IMMEUBLES

L'office des poursuites de l'arrondissement n° 16, Nyon, donne avis que le **lundi 1^{er} mai 1893**, à 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de la Couronne, à Bassins, il sera procédé à la **vente définitive et aux enchères publiques** des immeubles plus bas désignés, saisis au préjudice de John-Marc GENEVAY, à Bassins.

Les conditions de vente sont déposées dès ce jour au bureau de l'Office.

Premier lot.

COMMUNE DE BASSINS

	Contenance. Ares. Mètres.	Taxe. Fr. C
Bâtiment comprenant logement, grange écurie, four, cave, remise, chambre et chambre à lessive, champs et prés	595 05	} 28,459 —
COMMUNE DE VAUD		
Champs, prés et bois.	339 25	

Deuxième lot.

COMMUNE DE BASSINS

Bâtiment comprenant logement, grange, écurie, remise, places, jardin, étable à porcs, prés, champs et bois.	1281 41	} 25,976 —
---	---------	------------

Troisième lot.

COMMUNE DE GLAND

Vignes	25 47	2,830 —
------------------	-------	---------

Nyon, le 15 avril 1893.

Le préposé aux poursuites,
A. Terry-Deprez.